



CIMETIERE DE BOUHANS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Bouhans et Feurg

Certifie

Que les copies des procès –verbaux en date du 19 octobre 2021, 3 décembre 2021 et 17 janvier 2022 concernant les concessions perpétuelles en état d’abandon au cimetière de BOUHANS

Voir liste jointe :

N°	Tombe	Date acte	Nom Prénom
56	19	25/12/1934	RONDOT née PAULIN Marie
67	42-43	23/04/1943	LETELLIER Léon
29	96	04/12/1917	MAIRET Léonie née TRECOURT
28	97	21/02/1917	LAHILLE Marie
50	58-59	27/10/1930	Mme veuve GERARD
65	51-52	25/08/1940	RAVILLON Emile
64	70-71	26/05/1930	CUNISSET Laure

Ont été affichés pendant un mois, du 19 octobre 2021 au 19 novembre 2021 tant aux portes dudit cimetière que de la mairie, ainsi que du 3 décembre 2021 au 3 janvier 2022 et du 17 janvier au 17 février 2022.

Un extrait du présent certificat sera annexé à l’original du procès-verbal constatant l’état d’abandon de chacune des concessions.

Bouhans et Feurg le 18 février 2022,